

Mise en ligne : 11 mai 2021.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

LA MUTUELLE  
DE FRANCE ET DES COLONIES, Lyon  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Mutuelle\\_France&Colonies.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Mutuelle_France&Colonies.pdf)

---

ALGÉRIE

Publicité  
MUTUELLE NATIONALE  
(*Le Républicain de Constantine*, 11 juin 1897)

Société de prévoyance et d'assurances sur la Vie et Décès, approuvée et autorisée par décret du Président de la République.

Fonctionnant sous le contrôle direct de l'État  
Siège Social : 30 rue de la République, 30, Lyon

But de la Société

Constitution d'un capitale [sic], d'une dot ou d'une rente à tous en 12 ans moyennant une épargne de quelques centimes par jour.

Garanties

Contrôle permanent de l'État sur les opérations de la Société par des inspecteurs des finances et par une commission spéciale nommée par le gouvernement.

Contrôle à volonté de chaque sociétaire,

Publication tous les six mois au Journal officiel de l'état de situation de la société.

Direction divisionnaire, rue de Strasbourg, 7.

On accepte des agents cantonaux munis de bonnes références.

---

Publicité  
MUTUELLE NATIONALE  
(*Le Réveil bônois*, 20 déc. 1898)

Société de prévoyance et d'assurance sur la vie  
« seule » Mutuelle Française fonctionnant sous la surveillance directe et effective de l'État : Constitution pour tous d'un Capital, Dot ou Rente Viagère en douze ans.

On demande des agents sérieux pour Provinces d'Alger et Constantine.

S'adresser à M. HÉRITIER, directeur, rue Sadi-Carnot 1 Agha Mustapha

---

Publicité  
MUTUELLE NATIONALE  
(*La Démocratie algérienne (Bône)*, 30 janvier 1900)

.....  
Pour tous les renseignements : S'adresser à M. Nakache, instituteur à Bône, correspondant de la société.

---

Publicité  
La Mutuelle de France et des Colonies  
(*Le Républicain de Constantine*, 2-23 nov. 1901)

Créée par Décret spécial du Président de la République, fonctionnant sous le contrôle et l'approbation de l'État, permet à tous de se constituer en 12 ans, avec une absolue sécurité, un CAPITAL, une DOT ou une RENTE VIAGÈRE par versements DEPUIS 5 FRANCS PAR MOIS avec garantie en cas de décès.

Résultats sans précédent obtenus en 5 ans de fonctionnement par cette Société (branches vie et décès) : 92.409 polices délivrées : 90millions 126.900 fr. de souscriptions réalisées.

S'adresser au siège social : Place de la République à Lyon ou à M. MAUREL, directeur divisionnaire 5, rue de Morès à Constantine.

---

Publi-publicité  
L'assurance et l'épargne  
(*Le Petit Oranais*, 1<sup>er</sup> mai 1903)

Une cinquantaine de lignes  
.....

Nous terminons ce rapide exposé en engageant tous ceux qui ont souci de leur avenir à porter le montant de leurs économies à la Mutuelle de France et des Colonies, dont la Direction pour le département d'Oran est confiée depuis sa fondation à M. Creissels, boulevard Charlemagne, numéro 9.

---

Publicité  
(*Le Tell*, 19 août 1905)

# La Mutuelle de France

## ET DES COLONIES

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES MUTUELLES SUR LA VIE

autorisée et approuvée par *décrets présidentiels*  
des 18 Décembre 1895, 21 Décembre 1899 et 29 Décembre 1904

CONSTITUÉE à tous en cas de vie UN CAPITAL, UNE DOT, UNE RENTE VIAGÈRE payable aux survivants, au bout de 15 ans, avec *garantie en cas de décès*.

ASSURE une importante indemnité en CAS DE DÉCÈS par sa contre assurance *sans examen médical*.

REÇOIT des versements depuis SIX FRANCS par MOIS, faits pendant 14 ans *seulement*, avec faculté de libération par anticipation.

PLACE tous les Fonds de ses Sociétaires exclusivement en VALEURS GARANTIES PAR L'ÉTAT, déposées à la Banque de France.

A RÉALISÉ }  
au 31 Décembre 1896 . . . . . 1,617,000 fr.  
au 31 Mai 1905 **337 millions 020,400 fr.**  
de souscriptions dans ses deux branches  
VIE et DÉCÈS.

C'est la première et de beaucoup la plus importante Mutualité de ce genre

Notices et Statuts sont adressés gratuitement par la *Direction Particulière de l'Algérie*, 56 rue d'Isly, Alger,  
ou par M. G. CLÉMENT, agent particulier, 6 rue Ben-Kedda, à Blida.

La MUTUELLE DE FRANCE ET DES COLONIES  
SOCIÉTÉ D'ASSURANCES MUTUELLES SUR LA VIE  
autorisée et approuvée par décrets présidentiels  
des 18 Décembre 1895, 21 Décembre 1899 et 29 Décembre 1904

CONSTITUÉE à tous en cas de vie un capital, une dot, une rente viagère payable aux survivants, au bout de 15 ans, avec garantie en cas de décès.

ASSURE une importante indemnité en cas de décès par sa contre assurance sans examen médical.

REÇOIT des versements depuis SIX FRANCS par MOIS, faits pendant 14 ans seulement, avec faculté de libération par anticipation.

PLACE tous les Fonds de ses Sociétaires exclusivement en Valeurs garanties par l'Etat, déposées à la Banque de France.

au 31 Décembre 1896 1,617,000 fr.  
au 31 Mai 1905 337 millions 020,400 fr.  
de souscriptions dans ses deux branches  
Vie et Décès.

C'est la première et de beaucoup la plus importante Mutualité de ce genre

Notices et Statuts sont adressés gratuitement par la Direction

Particulière de l'Algérie, 56 rue d'Isly, Alger,  
ou par M. G. CLÉMENT, agent particulier, 6 rue Ben-Kedda,  
à Blida.

---

Publicités  
LA MUTUELLE DE FRANCE  
ET DES COLONIES  
(*L'Écho d'Oran*, 13 octobre 1907-25 novembre 1907)

Primitivement autorisée par quatre décrets successifs du Président de la République, cette importante Société d'Assurances Mutuelles sur la Vie constitue à tous, en quinze ans, avec garantie en cas de décès, un Capital espèces permettant la création d'une Dot, d'une Retraite, d'un Héritage, par versements depuis 6 francs par mois, faits pendant quatorze ans seulement.

La Mutuelle de France et des Colonies, entreprise privée assujettie au Contrôle de l'État, a réalisé pendant les douze derniers mois écoulés 108.836.808 francs de souscriptions nouvelles dans ses branches Vie et Décès, ce qui porte à 567.761 600 francs le montant total des souscriptions réalisées par elle depuis sa fondation, en 1896

Tous renseignements sont adressés gratuitement sur demande par le siège social, Place de la République, à Lyon, ou par les Directions divisionnaires, à Oran, 9, boulevard Charlemagne ; à Alger, 17, boulevard Bugeaud.

---

Publicités  
(*L'Écho d'Oran*, 18 décembre 1907-23 avril 1908)

590 MILLIONS  
DE FRANCS SOUSCRITS PAR  
270.000 ASSURES  
À LA MUTUELLE DE FRANCE  
ET DES COLONIES

Entreprise privée assujettie au contrôle de l'État  
Constitue un CAPITAL ESPÈCES permettant de s'assurer  
DOT, RETRAITE, HÉRITAGE

Versements depuis 6 francs par mois

Renseignements gratis.— s'adresser SIÈGE SOCIAL, place de la République, à Lyon, ou Directions divisionnaires, à Oran, 9, boulevard Charlemagne ; à Alger, 17, boulevard Bugeaud.

---

Publicités  
(*L'Écho d'Oran*, 7 mai 1908)

MUTUELLE DE FRANCE  
ET DES COLONIES  
Entreprise privée assujettie au contrôle de l'État  
Constitue un CAPITAL ESPÈCES permettant de s'assurer  
DOT, RETRAITE, HÉRITAGE  
Versements depuis 6 francs par mois

626 MILLIONS de francs ont  
souscrits en 12 ans par 283.000 assurés  
Renseignements gratuits adressés par  
SIÈGE SOCIAL, place de la République, à Lyon,  
Directions divisionnaires,  
9, boulevard Charlemagne à Oran, ;  
17, boulevard Bugeaud à Alger.

---

Publicités  
(*L'Écho d'Oran*, 12 janvier-23 mars 1911)

ASSURANCES

La Mutuelle de France et des Colonies — VIE  
La Cie Internationale — ACCIDENTS  
La Cie La Garantie — INCENDIE

Tous renseignements sur demande. On demande agents sérieux  
J. HENRY, Directeur particulier pour l'Oranie  
7, Rue Schneider, ORAN

---

PETITES ANNONCES  
(*L'Écho d'Oran*, 29 avril-5 mai 1911)

PLACEMENT AVANTAGEUX  
À VENDRE

Livrables de suite OBLIGATIONS AU PORTEUR de la  
Société de gestion de la Mutuelle de France et des Colonies  
rapportant 5 % net de tous Impôts. Prix : 500 francs.  
J. HENRY, 7, rue Schneider. Oran

---

*Publicité*  
(*L'Écho d'Oran*, 7 mai 1911)

UN MILLIARD  
de Francs de souscriptions  
425.000 Assurés

Tels sont les résultats obtenus par La Mutuelle de France et des Colonies (branches vie et décès) depuis sa fondation en 1896.

Pour la seule année 1910, sa production s'est élevée à 126 millions passant de 11 millions celle obtenue par la Compagnie française d'assurances sur la vie ayant atteint le plus gros chiffre d'affaires pendant ce même exercice.

Ces résultats sont dus à la sécurité absolue et aux avantages exceptionnels que cette Société offre à ses adhérents.

La Mutuelle de France et des Colonies, entreprise privée assujettie au contrôle de l'État, constituée à tous en 15 ans, avec garantie en cas de décès, un capital espèces permettant la création d'une traite. d'un héritage, par versements depuis 6 francs par moi, faits pendant 14 ans seulement.

Tous renseignements sont adressés gratuitement, sur demande, par le siège social, place de la République, à Lyon, ou par la direction d'Oran, rue d'Arzew, maison Martin ; d'Alger, 17, bd. Bugeaud ; de Constantine, 14, rue Amiral-Courbet à Philippeville.

---

Publicités  
(*L'Écho d'Oran*, 19 novembre, 3 et 17 décembre 1911)

LA MUTUELLE DE FRANCE  
& DES COLONIES  
a recueilli (dans les branches Vie et Décès)  
Un MILLIARD 60 Millions de fr.  
de souscriptions — Elle a groupé  
450.000 assurés

Ces résultats sont dus à la sécurité absolue et aux avantages exceptionnels que cette Société offre à ses adhérents.

La Mutuelle de France et des Colonies, entreprise privée assujettie au contrôle de l'État, constituée à tous en 15 ans, avec garantie en cas de décès, un capital espèces permettant la création d'une dot, d'une retraite, d'un héritage, par versements depuis 6 francs par mois. faits pendant 14 ans seulement.

Tous renseignements sont adressés gratuitement, sur demande, par le siège social, place de la République, à Lyon, ou par la direction d'Oran, rue d'Arzew, maison Marin ; d'Alger, 17, boulevard Bugeaud ; de Constantine, rue Ant. Allemand ; maison Piccioli, à Philippeville.

---

Chronique locale et Régionale  
(*L'Écho du Sahara*, Batna, 10 septembre 1910)

De passage. — Nous nous faisons un plaisir de signaler le passage à Batna de notre excellent ami M. L. Richoux, chef de musique en retraite, agent général de la compagnie d'assurances « La Mutuelle de France et des Colonies ».

Notre ami a recruté jusqu'à présent un grand nombre de sociétaires.

---

Chronique locale et Régionale  
(*L'Écho du Sahara*, Batna, 14 janvier 1911)

Nos hôtes. — Nous avons le plaisir de posséder parmi nous depuis plusieurs jours notre honorable ami M. Richoux, ancien chef de musique du 3<sup>e</sup> Zouaves, chevalier de la Légion d'honneur, agent général de la Mutuelle de France et des Colonies, à laquelle il a recueilli de nombreuses adhésions.

L'aimable Madame Richoux accompagne son mari dans cette tournée.

Nous leur adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue.

---

CARNET  
Mariage  
(*Le Petit Oranais*, 3 mai 1912)

Nous recevons le faire-part du mariage de M. Raoul Creissels, fils de Mme et Adrien Creissels, inspecteur de la Mutuelle de France et des Colonies, avec Mlle Martha Lecherbomier, nièce de M<sup>me</sup> et M. J. B. Barbié, receveur-entreposeur des Contributions diverses

Le mariage « été célébré le 29 avril dernier.

Publicité  
(Écho d'Alger, 2 novembre 1913, p. 4)

## LA MUTUELLE DE FRANCE ET DES COLONIES

Gérée par la Société de Gestion de la Mutuelle de France et des Colonies, Société anonyme au capital de 2,000,000 de francs.

<p><b>Société d'Assurances Mutuelles sur la Vie</b> Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat</p>	<p><b>Société mutuelle de Capitalisation</b> Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat.</p>	<p><b>Société mutuelle d'Assurances sur la Vie</b> Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat.</p>
--	--	--

*Situation au 30 Septembre 1913 :*

<p><b>SOUSCRIPTIONS</b> recueillies <small>(Branches VII et Décès)</small></p>	<p style="font-size: 2em; font-weight: bold;">Un Milliard</p> <p style="font-weight: bold;">255 Millions de Francs</p>
<p><b>VALEURS DÉPOSÉES</b> BANQUE DE FRANCE</p>	<p style="font-weight: bold;">175 Millions de Francs</p>
<p><b>REPARTITIONS</b> EFFECTUÉES (Vie et Décès)</p>	<p style="font-weight: bold;">34 Millions 200.000 Fr.</p>
<p><b>SOCIÉTAIRES</b> inscrites</p>	<p style="font-weight: bold;">513.000</p>

**GARANTIES :**

**CAPITAUX PAYÉS :**

**COMBINAISON NOUVELLE DE CAPITALISATION ET D'ASSURANCE SUR LA VIE**  
*Garantissant pour chaque part souscrite :*

- Un **CAPITAL ESPÈCES de 1.000** Francs, payable *immédiatement en cas de sortie aux tirages mensuels.*
- Un **CAPITAL ESPÈCES de 1.000** Francs, payable *immédiatement en cas de décès du Souscripteur.*
- Un **CAPITAL ESPÈCES de 1.000** Francs, payable *à l'échéance de 15 ans.*

*On peut souscrire de 1 à 15 parts sur une même tête, soit 15.000 francs.*  
Les Versements sont effectués par mois, trimestres, semestres ou années, au choix. — Ils sont recueillis sans frais à domicile.

**12 tirages par an, un tirage le 10 de chaque mois.**

Cette combinaison est la moins chère, la plus complète et la plus avantageuse

Tous renseignements sont fournis gratuitement sur demande adressée } au **SIÈGE SOCIAL**: Place de la République, à LYON  
DIRECTION D'ALGER: 17, Boulevard Bugeaud